



Projet pédagogique de L'EMVLA 2017/2020

Sommaire

AVANT PROPOS.....	3
LES OBJECTIFS.....	4
1 LA MISSION EDUCATIVE.....	4
2 L'ELARGISSEMENT DU PUBLIC CONCERNE PAR L'EDUCATION ARTISTIQUE.....	4
3 LA MISSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE	5
OBJECTIF N°1 : LA MISSION EDUCATIVE	6
L'EVEIL MUSICAL.....	6
<i>L'Eveil 1 (MS et GS) :</i>	6
<i>L'Eveil 2 (MS et GS):</i>	7
<i>Parcours découverte :</i>	7
LA FORMATION MUSICALE :	7
LA PRATIQUE INSTRUMENTALE :	8
LES PRATIQUES COLLECTIVES (ATELIERS).....	8
ORGANISATION DES CURSUS :	9
PROBATOIRE.....	9
LE PREMIER CYCLE (A LA DECOUVERTE DE L'APPRENTISSAGE MUSICAL).....	9
LE DEUXIEME CYCLE (EN ROUTE VERS L'AUTONOMIE).....	10
L'EVALUATION ET LE SUIVI DE L'ELEVE	11
L'EVOLUTION DES PEDAGOGIES :	11
<i>L'utilisation des nouvelles technologies :</i>	12
<i>La création comme outil pédagogique :</i>	12
<i>De partir de la pratique ou d'une situation concrète pour expliquer les notions théoriques : ..</i>	12
<i>La mise en place de projets collaboratifs interclasses :</i>	12
<i>Renforcement et organisation d'un cursus de la pratique collective (organisation diversifiée, programme...)</i>	13
<i>S'adapter en fonction du projet ou de la situation de l'élève :</i>	13
SCHEMA DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL	14
EVEIL	14
PREMIER CYCLE.....	14
DEUXIEME CYCLE :	15
PARCOURS LIBRE	15
CURSUS ADULTE :	16
TECHNIQUE VOCALE	16
OBJECTIF N°2 : L'ELARGISSEMENT DU PUBLIC CONCERNE PAR LA CULTURE MUSICALE... 17	
LES ECOLES PRIMAIRES :	17
LES MAISONS DE RETRAITES/ FOYER LOGEMENT :	17
NOUVELLES PROPOSITIONS DE COURS ET D'ATELIER :	17
OBJECTIF N°3 : LA MISSION CULTURELLE ET ARTISTIQUE.....	18

Avant propos

Le projet pédagogique de l'école de musique décline les différentes orientations du projet d'établissement. Il explique, entre autres, les objectifs pédagogiques émanant de l'équipe pédagogique et mis en œuvre par l'association.

L'EMVLA est une structure d'enseignement de la musique où la pratique amateur a toute sa place. C'est un lieu de rencontres et d'échanges artistiques où les pratiques collectives sont favorisées. Elle est, et doit être, un lieu de sensibilisation des publics, de diffusion, de conseils et de ressources.

L'articulation entre les demandes des publics, les compétences des professionnels et les moyens budgétaires fait l'objet d'une réflexion permanente entre l'association, les élus, les enseignants, les élèves et les différents partenaires.

La pertinence des projets soutenus par l'équipe, la cohérence des actions mises en œuvre sur le terrain, la recherche de partenariats permettent à l'école de proposer un enseignement de qualité, adapté aux demandes et d'être une structure «ouverte» sur le territoire de la commune Loire Authion.

Les objectifs

Les objectifs généraux de l'association « École de Musique Vallée Loire Authion » sont :

- De Favoriser la découverte et l'apprentissage de la musique à destination du plus grand nombre dans un souci constant de démocratisation de la culture
- De Promouvoir la diffusion de la musique et l'animation du territoire
- De Mettre en place une école de proximité qui tiendra compte de la géographie du territoire en proposant plusieurs sites d'enseignement et de pratiques musicales, d'ouvrir l'école aux élèves des communes limitrophes en cherchant des accords partenariaux avec les communes ou groupements de communes concernés
- De Favoriser la professionnalisation de l'enseignement selon les recommandations du Conseil Départemental
- De Favoriser la reconnaissance du niveau musical des élèves pour leur intégration future dans d'autres écoles.

Ces objectifs se déclinent au sein de trois missions principales que sont :

1 La mission éducative

L'école de musique se donne pour objectif de faire découvrir à l'élève, au-delà de sa motivation première, en quoi la pratique musicale lui permet d'assumer son identité culturelle, sa singularité, de se situer face aux propositions de formation et de pratique qui lui sont faites, de construire son autonomie et son «projet de vie».

Le projet doit amener les élèves à valoriser leurs compétences et accompagner leurs ambitions et ne doit pas préjuger de l'avenir des élèves. La qualité de l'enseignement doit donner aux élèves la possibilité d'intégrer le conservatoire mais aussi de répondre aux différents besoins des pratiques amateurs toutes esthétiques confondues (classique, jazz, musique actuelle, chant choral...).

2 L'élargissement du public concerné par l'éducation artistique

L'établissement s'efforce de s'ouvrir à de nouveaux profils d'utilisateurs. Cette ouverture peut s'organiser autour d'activités telles que :

- Des actions de découverte, de sensibilisation et d'animation en milieu scolaire.
- Des actions de formation accessibles à un public extérieur à l'établissement, telles que le chant choral, la musique assistée par ordinateur, la proposition d'ensembles variés, l'accompagnement de groupes musicaux constitués...

3 La mission culturelle et artistique

L'école établit des partenariats avec des structures extérieures telles que les écoles de danses, les bibliothèques... En effet, l'école de musique est un lieu «Culturel», elle a donc pour mission d'engendrer la curiosité pour les autres arts comme la littérature, la danse, la peinture... Les approches pourront se faire sous forme de projets ou d'outils pédagogiques (improvisation à partir d'un tableau ou d'un texte).

Les auditions et les spectacles sont des événements importants pour la vie de l'école mais avant tout pour la formation de l'élève. C'est un moment où l'élève est confronté au trac, au doute... Et surtout, ce contexte révèle les acquis. Il est donc préférable que les élèves se produisent régulièrement.

L'école doit également s'ouvrir vers l'extérieur en proposant une programmation sur l'ensemble de l'année et de la commune. Cette programmation peut être le fruit de l'école seule ou d'une collaboration avec d'autres acteurs de l'animation du territoire. Elle est couplée à un travail des élèves effectué dans l'année avec les artistes et pouvant aboutir à une représentation originale.

L'école doit établir des liens avec des structures culturelles de création et de diffusion, dans un climat favorisant le plaisir et la curiosité des élèves à l'égard du spectacle vivant et de la création.

Objectif n°1 : La mission éducative

L'école de musique est avant tout un lieu d'enseignement.

L'équipe pédagogique est présente pour encadrer, conseiller et évaluer l'élève et sa progression.

Les parents d'élèves sont obligatoirement associés à cette démarche en encourageant, en veillant à une pratique régulière et à la réalisation du travail prescrit, en participant aux auditions et en rencontrant les professeurs.

Si la pratique musicale fait référence à des notions de plaisir et de loisir, elle ne doit pas cacher la notion d'efforts et de persévérance pour un résultat satisfaisant.

Pour cela, deux cycles d'études ont été élaborés. Chaque cycle est d'une durée de 3 à 5 ans en moyenne. Le passage d'un cycle à l'autre se fait par une évaluation et par la validation du conseil pédagogique¹. Cette évaluation se fait à travers des examens de fin de cycle et une évaluation continue. Des remarques sont envoyées aux élèves et parents sous forme de bulletins.

Nous attachons une importance particulière à la place de l'élève dans ce dispositif. La notion de parcours de l'élève permet à celle ou celui-ci d'avoir un suivi personnalisé et un accompagnement de son projet personnel.

L'EVEIL MUSICAL

L'école se donne comme objectif de développer des classes d'éveil. Ces classes, sous forme d'ateliers, proposent aux enfants de 4-6 ans une approche ludique et sensorielle de la musique.

L'Eveil 1 (MS et GS) :

L'Eveil 1 accueille les enfants de 5 à 6 ans.

L'enfant découvre peu à peu ses aptitudes sonores, les adapte, les coordonne et développe ainsi sa propre musicalité à travers le jeu.

L'approche de la musique se fait par l'intermédiaire de chants, de petits instruments de percussions, par l'écoute de disques, des jeux rythmiques, des jeux de reconnaissance de timbres, de hauteur de sons...

Cette découverte permet notamment :

- Le développement de l'attention et de la concentration.
- Une plus grande maîtrise gestuelle (frapper plus ou moins fort sur une percussion, frapper au bon endroit....).
- Une précision de l'écoute de soi et de l'autre (jouer fort ou doucement, lentement ou rapidement, avant ou après l'autre, etc....).

¹ Le conseil pédagogique est constitué du directeur de l'EMVLA, du professeur d'instrument, du professeur de FM et de pratique collective

- Le développement d'une meilleure appréhension du temps (faire des sons courts ou des sons longs) et de l'espace (d'où vient le son que j'entends ?).
- l'apprentissage des règles de l'école et du respect des instruments.

L'enfant s'exprime avant tout par le jeu : l'enfant joue pour découvrir, pour explorer, pour imaginer, pour construire et développer ses premières notions musicales. Il découvre le plaisir de manipuler les sons.

L'élève a la possibilité de compléter ce cours avec le parcours découverte.

L'Eveil 2 (GS/CP) :

L'atelier accueille les enfants à partir de 6 à 7 ans.

C'est un approfondissement des notions abordées en Eveil 1 avec une approche progressive des notions fondamentales

- de lecture,
- de justesse,
- de déchiffrage,
- d'écoute.

Une sensibilisation de l'apprentissage graphique de la codification musicale sera abordée mais ce ne sera pas un objectif à atteindre en fin d'année.

L'élève pourra commencer l'apprentissage d'un instrument s'il a bénéficié de l'éveil 1. Si ce n'est pas le cas, l'élève a la possibilité de compléter ce cours avec le parcours découverte.

Parcours découverte :

L'école organise sur l'année scolaire un atelier permettant de découvrir des instruments de familles différentes : cordes, cuivres, bois, percussions, accordéon. Ce parcours, proposé aux élèves n'ayant pas choisi d'instrument est un bon complément à l'éveil.

La formation musicale :

Elle est une base importante apportant une connaissance et une culture musicale qui aidera l'élève tout au long de sa vie et plus particulièrement dans sa pratique instrumentale.

Les modalités de mises en œuvre des programmes sont établies et renouvelées en fonction du niveau, des âges, des centres d'intérêts des élèves et des projets de l'école.

En concertation avec l'équipe pédagogique, des passerelles entre la pratique instrumentale, les pratiques collectives et la formation musicale sont créées pour permettre aux élèves d'être plus actifs. C'est pourquoi, les notions seront dans un premier temps abordées par de la pratique puis expliquées d'un point de vue théorique.

Les notions fondamentales de lecture, de justesse, de déchiffrage, d'écoute seront

directement mises en pratique dans le cadre des cours par la pratique vocale ou instrumentale.

Ceci pourra varier dans la forme d'une année à l'autre, mais l'élève sera toujours placé au cœur d'un dispositif lui permettant de progresser individuellement et dans le cadre d'une pratique collective.

Ces passerelles permettent également à tous les professeurs de participer à l'encadrement du parcours de l'élève. Elles évitent le cloisonnement des activités au sein de l'établissement.

La formation musicale est obligatoire jusqu'à la fin du cursus du premier cycle proposé. A l'issue, les élèves auront le choix de choisir entre le deuxième cycle ou le parcours libre.

La pratique instrumentale :

L'apprentissage instrumental au sein de l'école de musique est organisé sous forme de cycles. Il sera intéressant de mêler cours individuels et cours collectifs car c'est par la diversité des situations pédagogiques que l'élève assimilera en profondeur les notions travaillées.

De ce fait les cours instrumentaux se déroulent en face à face individuel ou en collectif, en fonction des objectifs pédagogiques en jeu. L'organisation des cours sera déterminée en début d'année en fonction de chaque professeur et de la composition des classes. L'enseignant peut faire évoluer les dispositifs : par session, par alternance, avec d'autres instruments ou non, voire même sous la forme de tuilages... Le professeur tiendra compte du niveau des élèves et de leur évolution.

En tout état de cause l'organisation des cours devra toujours se faire en accord avec l'Elève, la Direction et les Parents.

De plus, l'enseignant portera une attention particulière sur le parcours de l'élève. Il devra s'assurer que l'élève puisse maîtriser techniquement les œuvres apprises en pratique collective et proposera des exercices ou des morceaux en lien avec la formation musicale.

Les pratiques collectives (Ateliers) :

Les pratiques collectives sont la mise en application des cours de FM et de techniques instrumentales.

Elles sont la finalité même de l'apprentissage musical parce que la musique est un art à partager. C'est l'occasion pour l'apprenant d'enrichir sa culture musicale par la découverte d'autres instruments, d'autres styles (baroque, contemporain...), d'autres esthétiques (jazz, musiques traditionnelles...), d'autres disciplines artistiques (danse, théâtre, peinture...) et de participer à la réalisation de projets artistiques. De plus, elles permettent à l'élève de découvrir le plaisir de jouer ensemble, de développer la confiance en soi, l'autonomie et le respect de valeurs partagées. Les pratiques collectives servent également de pont entre la formation musicale et la formation instrumentale.

C'est pourquoi, il apparaît donc important pour l'école de mettre en place des dispositifs favorisant et encourageant la pratique collective en son sein, en

décloisonnant les classes instrumentales afin de constituer des ensembles variés (dans les styles, dans l'organisation et dans la forme).

Il est primordial que l'équipe pédagogique travaille à l'unisson autour d'un même ensemble instrumental. Cette mutualisation des compétences permet un regard « croisé » sur l'élève, une ouverture musicale plus riche, un sentiment d'échange et de partage au travers de la musique, dans le respect des personnalités et des choix musicaux de chacun.

Les pratiques collectives doivent également être l'occasion de former les élèves aux autres dimensions liées à l'organisation et la mise en œuvre de représentations publiques (installation du matériel, sonorisation, lumières...).

A travers ces représentations publiques diverses et variées (auditions, fête de fin d'année, animations du territoire...), les pratiques collectives montreront la qualité et de la diversité des enseignements de notre école.

Organisation des cursus :

Après la phase d'éveil, l'organisation des cours instrumentaux et de formation musicale est organisée sous la forme de cycles.

Les cycles sont définis par leurs objectifs. Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils marquent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

La formation des musiciens est globale : elle comprend nécessairement une discipline dominante, le plus souvent instrumentale ou vocale, une discipline de culture musicale générale (formation musicale) et une pratique diversifiée de la musique d'ensemble.

Le changement de cycle sera validé par le passage d'une évaluation et d'une validation du conseil pédagogique constitué de l'ensemble des professeurs de l'élève et du directeur de l'établissement.

Année probatoire

Pour les cours instrumentaux, une année probatoire peut être proposée selon l'âge de l'enfant.

Cette année est destinée à faire découvrir aux élèves l'instrument de leur choix. Nous procéderons donc à l'élaboration de jeux d'écoute et de reproductions. Cette étape doit être l'amorce du développement, de la motivation et de la curiosité de l'élève.

Le premier cycle (A la découverte de l'apprentissage musical)

Il privilégie l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. C'est au cours de ce cycle que sont mises en

œuvre les bases de la pratique individuelle et collective, les repères d'écoute, le vocabulaire et les connaissances adaptées à l'âge des élèves.

Ce cycle se déroule sur 4 ans, avec une possibilité de prolongation ou de diminution en fonction du rythme d'acquisition de l'élève.

Nous serons attentifs à :

- Un bon équilibre entre l'oral et l'écrit, entre l'improvisation, l'imitation, la mémorisation et la lecture.
- La construction de la motivation et la méthode.
- Une approche de la lecture et de l'écriture valorisée et renouvelée.
- L'écoute d'œuvres en concert ou dans un contexte de spectacle vivant.
- L'acquisition des bases propres à l'instrument en corrélation avec les bases de Formation Musicale. Pour cela, un compromis entre oralité, langage écrit et sensations corporelles avec l'instrument semble essentiel.
- Connaître l'organologie de sa famille d'instrument.
- Développer une dynamique d'ensemble autour de projets ponctuels, sous forme d'auditions, de concerts, de manifestations extérieures en relation avec les temps forts de la commune.

Ce cycle constitue une formation cohérente qui pourra être une « fin en soi » mais l'école ne pourra qu'inciter les élèves à poursuivre leurs acquisitions de connaissances.

Le deuxième cycle (En route vers l'autonomie)

Cette deuxième partie de formation est une suite logique du premier cycle, un prolongement et un approfondissement des acquis de l'élève. Cette suite aura pour principal objectif de favoriser l'autonomie musicale des élèves.

Ce cycle se déroule sur 4 ans pour les cours instrumentaux et 2 ans pour la formation musicale, avec une possibilité de prolongation en fonction du rythme d'acquisition de l'élève.

Nous serons attentifs à :

- L'appropriation du langage musical avec les repères culturels qui y sont attachés.
- L'acquisition des bases permettant de se mesurer à un certain niveau de performance.
- Amener les élèves à s'approprier les connaissances transmises en les guidant vers des méthodes de travail qui leur permettront de développer leur propre sens critique ainsi que l'envie de prendre des initiatives.
- Faire prendre conscience aux élèves du lien fondamental entre la lecture, la perception auditive, le chant et le jeu instrumental.
- A être acteur dans l'organisation de ses représentations (l'autonomie dans son

organisation lors des manifestations).

- Ce cycle sera agrémenté de pratiques collectives de fréquence plus soutenue afin de préparer les élèves à la pratique régulière de leur instrument au sein de formations ou seuls.

Ce cycle doit amener les élèves à l'autonomie afin qu'ils puissent prendre des initiatives à l'intérieur d'une formation ou au cours d'une prestation seule ; prise d'initiative qui s'ajoutera au plaisir de pouvoir jouer différents styles musicaux avec différentes formations.

L'évaluation et le suivi de l'élève

L'évaluation est un élément constitutif de la formation.

Elle a un caractère formatif : elle donne à l'élève les outils d'une prise de recul sur sa pratique, pour qu'il mesure ses acquis et parvienne à acquérir une certaine autonomie.

Elle a également un caractère informatif : elle donne aux enseignants des indications précises sur les notions assimilées et permet de modifier, si nécessaire, les démarches et les contenus. Elle donne un point de repère et d'informations aux parents et à la direction, suscitant ainsi le dialogue.

Seuls les élèves instrumentistes en fin de cycles auront un examen. Ils auront lieu sous forme d'auditions. Pour ces derniers, le passage au cycle supérieur sera validé par un conseil pédagogique après l'obtention des UV² de chaque discipline.

Pour les fins de cycle : il est demandé un morceau imposé correspondant aux objectifs du projet pédagogique de la discipline enseignée et un morceau au choix (possibilité de pièce d'ensemble).

Le passage inter-cycle (ou milieu de cycle) sera déterminé par le contrôle continu et par la réalisation de 2 auditions dans la même année.

En formation musicale, seuls les élèves Préparatoire (Fin de cycle 1) et de Brevet (cycle 2) auront des oraux devant un jury composé du directeur et d'un professeur de la discipline appartenant ou non à l'école.

Les élèves de brevets auront à réaliser un projet personnel.

Pour les autres niveaux, les élèves seront évalués par un contrôle continu.

L'évolution des pédagogies :

Une attention particulière sera portée sur les nouvelles approches pédagogiques existantes et aussi par l'apport des nouvelles technologies dans le cadre de l'enseignement.

² UV : correspond au passage de changement de phase (milieu de cycle, fin de cycle) par discipline. Par exemple : pour être considéré en second cycle, il faut obtenir l'uv de fin cycle en FM, instrument et en pratique collective.

Les objectifs pédagogiques ne sont pas nouveaux. L'évolution du projet portera sur la méthode, les outils et l'approche pédagogique. En effet, l'évolution portera sur les axes suivants :

- L'utilisation des nouvelles technologies
- L'utilisation de la création
- L'explication des notions théoriques à partir de la pratique
- La mise en place de projets collaboratifs interclasses
- Le renforcement de la pratique collective (organisation diversifiée, programme...)
- L'adaptation en fonction du projet de l'élève.

L'utilisation des nouvelles technologies :

- Utilisation des logiciels d'éditions musicales afin de manipuler les codifications musicales.
- L'utilisation de logiciels d'enregistrements pour mieux comprendre la composition des sons et pour les manipuler.
- La mise en place de tuto à travailler entre les cours pour être plus efficace sur le temps de cours.
- L'utilisation d'un logiciel d'exercice musical afin que l'élève puisse exercer son oreille chez lui.

La création comme outil pédagogique :

La création sera présente dès les premières années afin de permettre à l'élève de mettre en œuvre activement ses compétences et ses savoirs, et de les structurer en expérimentant.

Expliquer les notions théoriques à partir de la pratique ou d'une situation concrète :

Les enseignants s'appuieront sur des œuvres de styles musicaux diversifiés afin d'illustrer des notions musicales en proposant par exemple :

- De faire un arrangement d'une pièce pour un autre instrument (utilisation de la transposition)
- De jouer la ligne basse pour entendre les mouvements de cadences.

La mise en place de projets collaboratifs interclasses :

Les projets interclasses existent déjà au sein de notre établissement. Toutefois, un certain nombre d'élèves n'en bénéficie pas. Aussi, nous souhaitons élargir ce dispositif. Cela se traduira par la création ponctuelle d'ensembles de musique de chambre ou par l'intervention d'un professeur dans une classe dont il n'est pas spécialiste... Le principe est de proposer à l'élève différentes visions d'une même notion grâce à l'intervention de plusieurs professeurs.

De plus, dans le cadre de projet de musique de chambre, l'élève pourra comprendre les difficultés et les besoins que rencontrent les autres élèves avec leurs propres instruments.

Renforcement et organisation d'un cursus de la pratique collective (organisation diversifiée, programme...) :

Ces dernières années, nous avons développé l'offre de la pratique collective. Toutefois, celle-ci correspondait jusqu'à maintenant, à un cours hebdomadaire sur l'ensemble de l'année. Or, certains élèves n'ont pas pu s'engager en raison de leur indisponibilité sur cette durée. C'est pourquoi, certains ateliers seront proposés dans des formats plus courts par session ou sous forme de stage.

De plus, et afin d'homogénéiser les groupes et ainsi proposer une évolution dans le parcours de la pratique collective, il est prévu de mettre en place un cursus.

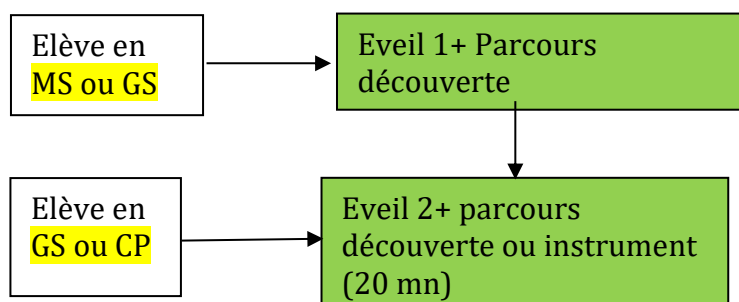
S'adapter en fonction du projet ou de la situation de l'élève :

L'enseignement artistique est une activité extra-scolaire ou extra-professionnelle qui demande beaucoup de temps et d'implication de la part de l'apprenant. Or, au vu des nombreuses activités extra-scolaires qui sont proposées aux jeunes, et aussi par la situation de la carte scolaire de notre commune (pas de collège ni de lycée), un certain nombre d'élèves préfère arrêter la pratique musicale. C'est pourquoi, nous mettons en place un parcours libre après la fin du premier cycle (ce qui correspond dans la plupart des cas, au passage au collège pour les élèves). L'objectif est de permettre à celles et ceux qui ont des difficultés d'organisation ou une baisse de motivation, de continuer l'enseignement musical. Toutefois, ce parcours sera limité à deux années au-delà desquelles l'élève ne sera plus prioritaire en cas de manque de places disponibles dans la discipline.

Les élèves ayant choisi le parcours libre une année pourront reprendre le cursus à la rentrée suivante.

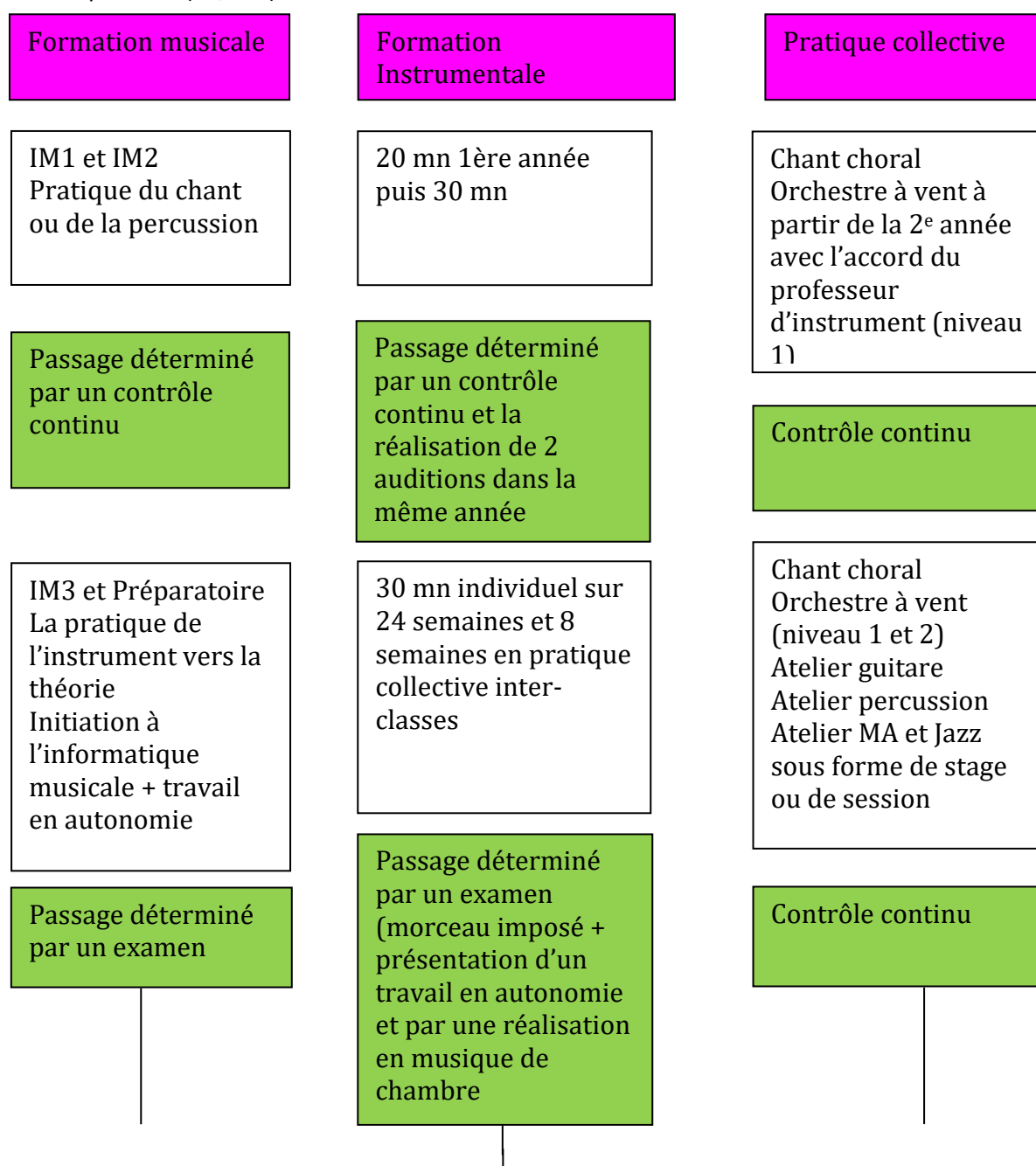
Schéma de l'enseignement musical

Eveil



Premier cycle

Elève à partir du (CP/CE1)



Deuxième cycle

Formation musicale

Elémentaire :
3 modules
Brevet :
Réalisation d'un
projet personnel.
3 modules

Formation Instrumentale

30 mn individuel +
session de musique de
chambre (si pas de
pratique collective
possible). Heure
d'accompagnement et
réalisation d'un projet
personnel en audition

Pratique collective

Chant choral
Orchestre à vent ou
harmonie.
Atelier Jazz, MA
Atelier guitare, corde
Participation à un
ensemble local

Passage déterminé
par un examen et un
projet personnel

Passage déterminé
par un contrôle
continu et la
réalisation de 2
auditions dans la
même année

Contrôle continu

Parcours libre

Formation musicale

Formation Instrumentale

30 mn individuel

ou

Formation Instrumentale

30 mn individuel

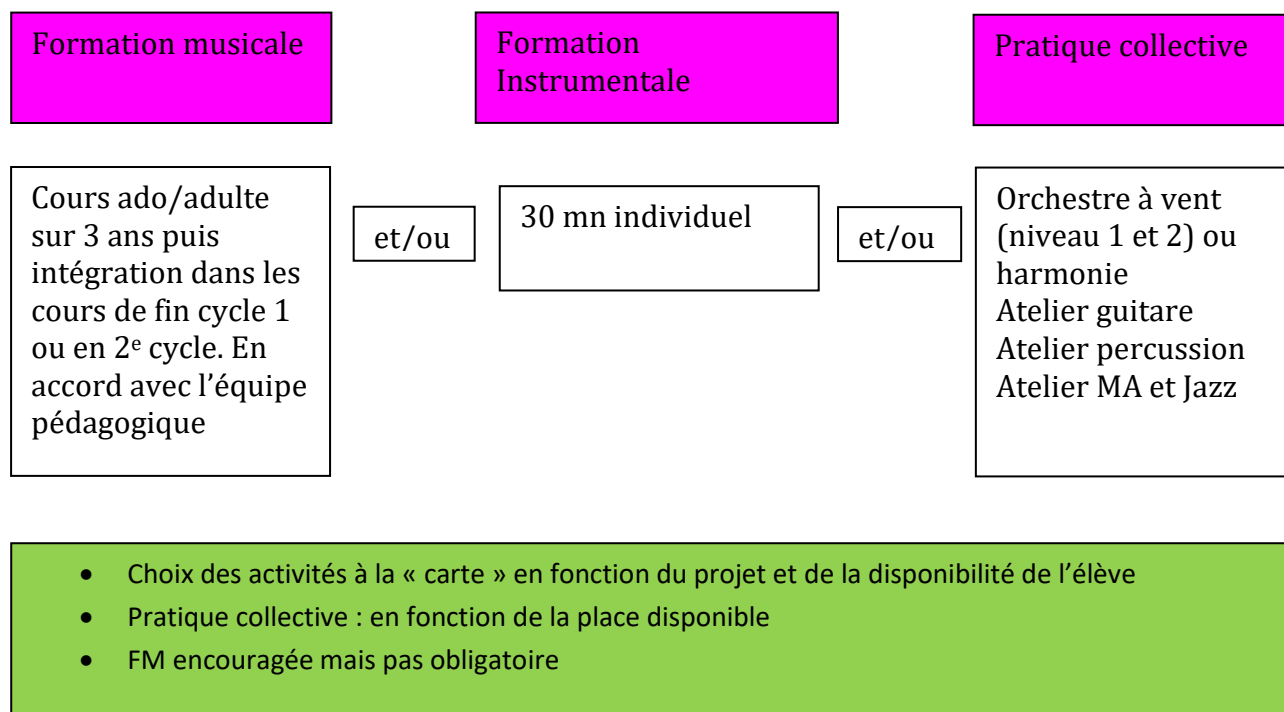
Pratique collective

Chant choral
Orchestre à vent ou
harmonie.
Atelier jazz, MA
Atelier guitare, corde
Participation à un
ensemble local

- Dispositif accessible suite à une demande de la famille et d'un avis favorable du conseil pédagogique.
- Possibilité de revenir dans le cursus à tout moment.
- Dispositif limité à 2 ans, au-delà l'élève n'est plus prioritaire et la possibilité de continuer sera conditionnée par le nombre de places disponibles.

Cours adulte

L'EMVLA dispense des cours aux adultes. Ces derniers n'ont pas un cursus à suivre mais un ensemble d'activités proposées pour les accompagner dans leur apprentissage.



Technique vocale

- 45 mn de cours en groupe de 2 ou 3 élèves par niveau durant 20 semaines sur l'année
- 1 heure de chant choral durant 12 semaines sur la dernière période de l'année
- Formation musicale conseillée mais pas obligatoire
- Activité à partir de 12 ans avec l'accord du professeur

Objectif n°2 : L'élargissement du public concerné par la culture musicale.

L'élargissement du public passe par plusieurs actions et partenariats parallèles :

Les écoles primaires :

Depuis la mise en place des temps d'activités périscolaire, l'EMVLA intervient sur l'ensemble de la commune en proposant des activités. Toutefois, ceci a été au détriment des interventions en milieu scolaire³. Or cette dernière activité nous paraît indispensable. C'est pourquoi, nous allons tendre à développer un dispositif qui permettra à l'ensemble des écoles primaires de notre commune d'en bénéficier.

Les maisons de retraites / foyers logements :

Nous attachons une attention particulière au développement d'actions intergénérationnelles en proposant des concerts auprès des foyers logements ou des actions d'accompagnements. Ceci prend la forme de projets ponctuels.

Nouvelles propositions de cours et d'atelier :

L'élargissement des publics passe également par une diversité de l'offre.

Il paraît important d'ouvrir de nouveaux ateliers ou cours accessibles financièrement et «temporellement» susceptibles d'intéresser un autre public.

La mise en place d'accompagnement de groupes constitués ou d'associations culturelles (type chorale) du territoire pourrait être envisagée, par la mise à disposition d'un ou plusieurs professeurs en fonction des objectifs souhaités, de la durée et de la période.

Ceci pourrait se traduire par l'organisation d'un stage, d'un travail hebdomadaire, d'une résidence...

³ Mise à disposition d'un personnel titulaire du DUMI : coopération entre celui-ci et les enseignants des établissements scolaires pour que les enfants bénéficient d'une initiation musicale authentique dans le cadre de leur scolarité. Ils élaborent conjointement le contenu et le déroulement des interventions musicales.

Objectif n°3 : La mission culturelle et artistique

Une école de musique est un accès vers la culture sous toutes ses formes. C'est pourquoi il est important que nos projets puissent s'ouvrir sur les autres arts créant ainsi une transversalité des pratiques et un véritable enrichissement pour nos adhérents, l'équipe pédagogique et pour les habitants du territoire.

Ces projets participent pleinement à l'enseignement musical mais participent aussi aux développements des élèves et au vivre ensemble. Cela permet également aux élèves de découvrir de nouveaux horizons.

Pour ces raisons, l'école se donne pour mission d'être un acteur de l'animation du territoire en proposant des auditions, des concerts, des animations avec d'autres partenaires culturels. Ces moments auront donc la possibilité d'être enrichis par des actions mêlant pratiques professionnelles et amateurs accessibles au grand public.

A travers l'intervention d'artistes professionnels auprès de ses élèves et en recherchant des synergies nouvelles avec d'autres acteurs de l'enseignement artistique, l'EMVLA s'enrichit pédagogiquement.

Toutefois ces actions doivent soutenir et venir en complément des activités internes de l'école. C'est pourquoi elles doivent être adaptées à l'établissement, discutées lors de réunions pédagogiques, approuvées et soutenues par l'équipe, puis présentées au conseil d'administration de l'association et aux élus.